

LA RIVE



02

Mai 2020

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche.



Depuis deux mois maintenant, un virus extrêmement contagieux perturbe gravement notre existence. Interdiction de circuler librement, de se réunir, d'enterrer nos défunts, de se livrer à tous contacts physiques qui étaient autant de signes d'affection que nous nous portions mutuellement...

Quelles conséquences ces mesures ont-elles entraînées pour notre vie locale?...

Peu d'effets catastrophiques en réalité...

Moins de circulation automobile au moment où les gens partent et reviennent du travail... Nos artisans ont continué à travailler, certes au ralenti, et avec toutes les précautions sanitaires en usage, mais l'activité ne s'est pas totalement figée, et les petits camions blancs ont continué à circuler...

En ce qui concerne les activités agricoles, rien n'a trop perturbé les tâches printanières. Le maïs a été semé, les pâtures engraisées, le bétail envoyé dans les verts pâturages pour brouter l'herbe grasse des vallons... Nous avons continué à entendre les tracteurs travailler dans les champs sans contrainte apparente. Et c'est tant mieux, car comme dit le slogan d'un clip vidéo à propos de nos paysans: «Restez chez vous, pas de pénurie, on vous nourrit!»

Pour les autres actifs, dans l'administration ou le secteur privé, cette période de confinement leur a peut-être permis de s'adonner à des travaux d'entretien, ou de rénovation qu'ils repoussaient aux calendes, faute de temps...

Quant à nos aînés, leur quotidien, fait de solitude et de rares visites, n'a pas beaucoup changé durant cette période... Bien sûr, à Ugny le Gay, la plupart d'entre eux sont choyés par leurs enfants. Mais qu'arriverait-il si ceux-ci étaient dans l'incapacité de remplir leur devoir filial, parce que contaminés par le virus?...

Et l'activité municipale dans tout ça?... La loi sur l'urgence sanitaire du 23 Mars 2020 a fixé le mode de fonctionnement des municipalités en ces temps perturbés... Ce sont les conseillers municipaux élus en 2014 qui siègent jusqu'au 18 Mai 2020. Passée cette date, le nouveau conseil municipal devra élire le Maire et ses adjoints entre le 23 et le 28 Mai 2020.

En attendant et comme le Conseil ne pouvait se réunir jusqu'à la fin du confinement, c'est le Maire qui avait les pleins pouvoirs pour prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche de la commune. A charge pour lui d'en informer les conseillers municipaux... Ce qui, à notre connaissance n'a pas été fait...

Pour l'instant, l'exécutif municipal relaie les consignes du gouvernement et celles de l'agglomération. Il a aussi distribué des masques en tissu aux personnes du village, d'un certain âge et de santé fragile. Ces masques ont été confectionnés par Elisabeth Thévenin, qui a donné beaucoup de son temps et de son énergie pour ce geste de solidarité. Qu'elle en soit grandement remerciée. Dommage que cette action généreuse n'ait pas été intégrée dans une action collective de plus ample envergure, initiée par les instances municipales, à travers son centre communal d'action sociale. Passer un moment au téléphone avec les personnes seules, faire les courses, tondre la pelouse et mille autres petites choses du quotidien qui auraient pu être proposées aux personnes qui en ont besoin. En somme, profiter de cette situation difficile pour mettre en place une vraie solidarité!

Ah, oui ! Madame la Maire a décidé d'augmenter les indemnités mensuelles des élus... Elle passe aujourd'hui à 991,80 euros pour le Maire et 396,72 euros pour les adjoints. Cette augmentation est tout à fait légale et nous ne saurions la discuter eu égard à l'immense service que rendent les élus municipaux à la population. Nous aurions simplement souhaité en être informés, comme le veut la loi...

En 2008, l'indemnité du Maire d'Ugny le Gay était de 349,76 euros. Elle a donc subi en 12 ans une augmentation de 284 %. J'ose espérer que les anciens conseillers qui avaient hurlé au loup pour une augmentation de 11 % du salaire de la secrétaire de Mairie, sauront faire preuve de davantage de compréhension pour la revalorisation, amplement méritée, des indemnités de notre premier magistrat...



L'arbre assassiné...

C'était un beau chêne trentenaire, dans la force de l'âge, qui aurait pu vivre trois siècles. Un de ces arbres majestueux et magnifiques qui font l'honneur et la splendeur de nos campagnes...

Il était d'autant plus singulier qu'il ne devait son salut qu'au hasard...

En effet, il y a un quart de siècle, par un bel après-midi de printemps, trois gars du pays, Gérard, Ludovic et Jean-Paul, décidaient de débroussailler le chemin de Fonds Louvet, alors abandonné par les agriculteurs, les uns pour faire passer leurs chevaux, l'autre pour s'y promener en bicyclette. Tout en dégageant l'épaisse végétation à grands coups de tronçonneuse, Gérard, colosse au grand cœur, tombe nez à nez avec cette jeune pousse de chêne, à peine sorti de terre.

«... On le laisse vivre ?... Dans cinquante ans nos enfants se souviendront de nous en passant devant...» Et voilà comment, dans un coin reculé de notre territoire, un chêne vit le jour qui aurait pu vivre encore des siècles.

Oui, mais voilà, c'était sans compter sur l'avidité et la cupidité des hommes... Le bois de chêne se vend bien en ce moment, surtout aux acheteurs Chinois. En quatre ans, son prix a carrément doublé. Si les Chinois ne regardent pas à la dépense, c'est qu'en 2014, Pékin a interdit le bûcheronnage dans ses forêts, dont les ressources sont épuisées.

C'est ainsi que sans crier gare, le chêne a été abattu !

Un bûcheron passant par là l'aura tronçonné sans autre forme de procès... Même la souche a été enlevée!

Alors me direz-vous, on ne va pas faire toute une histoire pour un arbre...

Après tout, ce n'est pas un crime, et l'exploitation forestière en France génère quelques 90 millions de mètres cube de bois, soit des arbres par millions. Il faut du bois pour se chauffer ou pour fabriquer d'innombrables objets indispensables aux hommes. Donc, c'est utile. Mais cette activité ne doit pas se faire au détriment de la préservation des ressources naturelles...

Abattre un arbre, c'est réduire de la biodiversité. Un peu... En abattre beaucoup, c'est la réduire davantage. Surtout si on les abat tous au même endroit de la forêt et c'est une catastrophe pour la biodiversité. Abattre un arbre, curer un ruisseau à blanc, faire une coupe rase dans les bois, déverser des tonnes de produits phytosanitaires dans les champs, c'est tuer de la biodiversité... C'est aussi détruire des milliards de formes vivantes, insectes, plantes, bactéries, qui pourraient un jour nous servir à guérir ou à entretenir le corps humain. Mais c'est aussi détruire l'habitat d'animaux sauvages qui viennent alors s'installer dans nos villes et villages en nous transmettant des virus mortels. Vous voyez, cette histoire nous ramène à notre drame du moment: un virus mortel qui sommeillait dans les forêts profondes venue jusqu'à nous parce qu'on l'a dérangé...

Elle nous ramène aussi à une petite polémique concernant un vieil arbre au tronc noueux et sans aucun intérêt marchand, qui gêne le passage des engins agricoles sur le chemin rural de Guivry à Ugny... On a souvent demandé au conseil municipal de couper cet arbre aux frais des contribuables... Dans cette situation bien sûr, on est bien content de trouver la collectivité pour payer la coupe d'un arbre qui ne rapportera rien... C'est un comportement bien connu dans notre société : mutualiser les dépenses, privatiser les bénéfices...